



Code d'éthique et des pratiques commerciales

1.800.INSIGHT | insight.com

Insight[®] 



Un message de la PDG

En 1988, les ambitieux frères Crown ont utilisé le plan d'affaires qu'ils avaient élaboré au collège pour lancer Insight en revendant des disques durs à Tempe, en Arizona. Aujourd'hui, Insight est un intégrateur mondial de solutions Fortune 500 qui aide les entreprises à fonctionner plus intelligemment grâce à des transformations numériques audacieuses.

Cela ne s'est pas produit du jour au lendemain ni par magie. Être constamment à la recherche de partenariats clés, d'acquisitions stratégiques et tirer parti de certains des esprits les plus novateurs de l'industrie nous ont permis d'être là où nous en sommes aujourd'hui. Nous attribuons notre succès durable au fil des ans à coéquipiers et coéquipières dévoués qui ont partagé leurs idées et se sont engagés à produire des résultats pour nos clients.

Bien que les gens aient toujours été au cœur de ce que nous faisons, ce n'est qu'en 2015 qu'Insight a officialisé l'importance de ces relations en définissant ses valeurs fondamentales d'Ambition, de Dévouement et d'Harmonie. Ce sont ces valeurs qui donnent le ton à nos interactions quotidiennes les uns avec les autres, avec nos partenaires et nos clients ainsi qu'avec le Code d'éthique commerciale d'Insight.

Nos normes éthiques élevées se reflètent dans notre bonne conscience sociale, notamment nos actions caritatives par l'entremise de programmes comme Noble Cause et Reach, et par des initiatives internes visant à promouvoir l'inclusion et l'équité, comme nos groupes de ressources pour coéquipiers. Nous croyons sincèrement au bon comportement éthique et le mettons en pratique pour une raison simple : c'est la bonne chose à faire.

Nous sommes fiers que notre culture axée sur les valeurs ait été accueillie par une telle gérance dans l'ensemble de notre entreprise, de nos partenaires, de nos clients et de nos communautés. Insight a été honorée à l'échelle régionale par de nombreuses reconnaissances comme étant le meilleur endroit où travailler, par Forbes comme étant l'un des meilleurs employeurs d'Amérique pour la diversité et comme l'un des meilleurs employeurs au monde et par Fortune comme étant l'une des entreprises les plus admirées au monde avec l'une des équipes de direction les plus diversifiées.

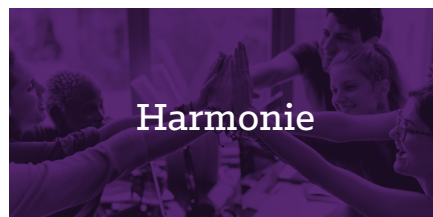
Je vous invite à lire notre Code de déontologie commerciale et à en savoir plus sur les lignes directrices régissant les opérations d'Insight, à la fois en tant qu'entreprise et en tant que coéquipiers et coéquipières individuels(les), pour introduire nos valeurs et les normes de comportement déontologique les plus élevées de notre industrie dans le travail que nous effectuons au quotidien.

Joyce Mullen

Présidente et PDG, Insight Enterprises, Inc.

Les valeurs et la prise de décisions déontologiques d'Insight

Le présent Code s'applique à tous les coéquipiers et coéquipières d'Insight dans le monde entier et à quiconque agit en notre nom. Ce Code est fermement ancré dans nos Valeurs fondamentales :

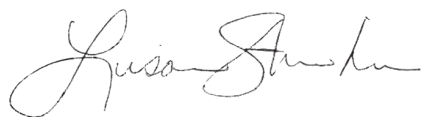


Tous les coéquipiers et coéquipières à travers le monde entier doivent se familiariser avec le présent Code et l'appliquer dans leur travail de tous les jours. Le présent Code établit les principes juridiques et déontologiques fondamentaux qui régissent la façon dont Insight exerce ses activités, de même que l'engagement de l'entreprise envers la déontologie et son désir de faire des affaires « comme il faut ». Les principes du Code s'appliquent aux coéquipiers et coéquipières, aux directeurs, aux partenaires, aux fournisseurs et aux vendeurs. Au final, la réputation et la réussite d'Insight dépendent de l'intégrité individuelle et collective de ses coéquipiers et coéquipières et de toutes les parties qui représentent Insight.

Le présent Code ne contient pas les réponses à tous les problèmes ou questions que vous pouvez avoir dans le cadre de votre emploi. Il est destiné à vous orienter et à vous aider à résoudre les questions d'ordre déontologique. Parfois, une loi ou une politique dicte à l'avance les résultats. Plus souvent, les situations qui présentent des questions liées à la déontologie et aux valeurs sont complexes et nécessiteront une réflexion plus approfondie pour décider du plan d'action approprié. Lorsque vous êtes confronté à une décision d'ordre déontologique, posez-vous les questions basiques suivantes :

- Qu'est-ce qui vous semble juste ou inapproprié concernant la situation ou l'action?
- Vous demande-t-on de faire quelque chose qui pourrait, selon vous, être inapproprié?
- Cette action est-elle légale?
- Cette action est-elle conforme aux valeurs d'Insight et au présent Code?
- Comment votre décision ou votre plan d'action risquent-ils d'être interprétés par les autres? Même un acte innocent peut parfois donner l'apparence d'un acte répréhensible.
- Seriez-vous tout à fait à l'aise d'expliquer vos actes auprès de vos coéquipiers et coéquipières, aux membres de votre famille et à vos amis, sans la moindre honte ni gêne?
- Est-ce la « bonne » chose à faire? En tant que coéquipiers et coéquipières d'une entreprise internationale, demandez-vous comment cela serait considéré dans un contexte mondial.

Si vous avez pleinement exploré les conséquences de votre décision et n'avez pas abouti à une réponse, demandez conseil à votre responsable, auprès des Ressources humaines, des Services juridiques ou du Bureau de la conformité d'Insight. Toute question, réclamation et tout autre problème concernant ce Code peuvent être adressés au Bureau de la conformité d'Insight en envoyant un courriel à l'adresse compliance@insight.com ou lisanne.steinheiser@insight.com.



Lianne Steinheiser

Agente de la conformité mondiale

Respecter les différentes lois dans les différents pays

Insight a une présence internationale, et cela signifie que nos coéquipiers et coéquipières sont assujettis aux lois et aux réglementations de nombreux pays différents telles que la U.S. Anti-Bribery and Fair Competition Act (loi contre les pots-de-vins et pour une concurrence loyale des États-Unis) et la U.K. Bribery Act (loi anticorruption du Royaume-Uni). Le présent Code établit les principes de conduite professionnelle qui s'appliquent à tous les coéquipiers et coéquipières, quel que soit l'endroit où ils travaillent. Lorsqu'il existe des différences du fait des coutumes, normes, lois ou réglementations locales, vous devez appliquer les directives du présent Code ou des exigences locales, selon celles qui fixent les normes de comportement les plus élevées. S'il y a le moindre conflit entre ce Code et la législation locale, la législation locale doit être observée; mais si ce Code est plus contraignant, alors c'est ce dernier qui doit être observé. Par exemple, le don de cadeaux ou de faveurs, interdit par le présent Code, peut être légal dans certains pays; mais si le Code d'Insight ne l'autorise pas, vous ne pouvez pas donner de cadeau ni de faveur. Chacun d'entre nous est responsable de connaître et de respecter les lois qui s'appliquent à nos comportements lorsque nous travaillons. Si vous avez des questions sur l'une des lois ou des directives susceptibles de s'appliquer, vous devez contacter le Bureau de la conformité d'Insight.

Le Code se superpose à la politique et aux orientations d'Insight et fonctionne en association avec elles

Insight a publié des politiques et des orientations à l'échelle mondiale et régionale pour bon nombre des sujets traités dans le présent Code ainsi que sur des sujets qui ne sont pas spécifiquement abordés. Le présent Code fonctionne en association avec ces politiques et ces orientations. Les infractions à ce Code ou à l'une des politiques ou des orientations peuvent conduire à des mesures disciplinaires dans la mesure permise par la loi.

Les coéquipiers et coéquipières sont responsables de comprendre le Code et les diverses politiques et orientations qui s'appliquent à leur poste et leur emploi chez Insight. Les politiques sont disponibles sur [l'intranet](#) d'Insight. Si vous ne pouvez pas trouver une politique, veuillez contacter votre responsable, les Ressources humaines ou le Bureau de la conformité.



Nouvelles recrues et attestation annuelle

Le présent Code est contrôlé par le Service de la conformité d'Insight sous la direction du conseil d'administration. Toutes les nouvelles recrues sont priées d'attester qu'elles adhèrent au Code, et tous les coéquipiers et coéquipières du monde entier doivent certifier chaque année leur adhésion au Code.

Dispenses du code/Mesures disciplinaires

Si un(e) coéquipier ou coéquipière ou un membre du conseil d'administration d'Insight souhaite adopter une conduite qui est interdite par ce Code, il doit solliciter une « dispense » avant d'entreprendre ladite conduite. Si un(e) coéquipier ou coéquipière adopte une conduite en infraction avec le présent Code et s'il n'a pas précédemment obtenu de dispense, il fera l'objet d'une mesure disciplinaire appropriée, pouvant aller jusqu'au congédiement lorsque la loi l'autorise. Seul le conseil d'administration d'Insight ou un comité d'administrateurs indépendants désigné peut accorder des dispenses aux dispositions du présent Code impliquant un cadre dirigeant, un responsable financier ou un membre du conseil d'administration de l'entreprise. Chacune des dispenses accordées à un dirigeant ou à un membre du conseil d'administration doit être divulguée en temps opportun, conformément à la loi. Tout(e) autre coéquipier ou coéquipière de l'équipe de direction doit solliciter une dispense auprès du Bureau de la conformité en envoyant un courriel à l'adresse compliance@insight.com. En général, l'octroi de dispenses est déconseillé.

Signalement d'un comportement contraire à la déontologie

Il est essentiel que nous assumions tous nos responsabilités pour nous assurer que les normes établies dans le présent Code vont au-delà des simples mots et se traduisent par des actions. Cela signifie que si vous remarquez une infraction, vous devez prendre des mesures nécessaires. Fermer les yeux ou ignorer un tel comportement est une façon de contribuer à une situation contraire à la déontologie. Par conséquent, chaque coéquipier a la responsabilité de signaler un comportement contraire à la déontologie à l'un ou à tous les services suivants :



**Bureau de la
conformité**



**Votre
responsable**



**Votre représentant des
Ressources humaines**



**Les Services
juridiques**

Responsables et superviseurs

Les responsables et les superviseurs sont spécialement chargés de donner l'exemple et de maintenir les normes de comportement les plus élevées. Si vous supervisez les autres, vous devez créer un environnement où les coéquipiers comprennent leurs responsabilités et se sentent à l'aise de soulever des problèmes et des préoccupations sans crainte de représailles. Si un problème est soulevé, prenez des mesures rapides pour répondre aux préoccupations et corriger les problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent. Si vous avez connaissance d'une violation potentielle du présent Code, vous devez la signaler immédiatement à notre agent de conformité mondial.

Chaque coéquipier ou coéquipière sous votre supervision doit également comprendre notre Code et les politiques, lois et règlements qui affectent notre lieu de travail. Plus important encore, le rendement de l'entreprise n'est jamais plus important que la conduite éthique des affaires.

Que se passe-t-il lorsque je fais un rapport?

De nombreux coéquipiers et coéquipières se demandent ce qu'il se passe lorsqu'ils font un rapport au Bureau de la conformité, que ce soit par l'intermédiaire de la ligne de téléassistance, d'un courriel ou d'un appel téléphonique à l'agent de la conformité. Insight a un processus établi pour les enquêtes concernant les plaintes ou les problèmes. En fonction de la nature de la plainte ou du problème, l'enquête sera soit menée personnellement par l'agent de la conformité, soit attribuée à l'un des partenaires commerciaux internes du Service de la conformité. Ces partenaires commerciaux internes sont formés pour mener des enquêtes, mais résident dans différentes unités fonctionnelles internes qui offrent une expertise supplémentaire en matière d'enquête telles que la comptabilité, l'audit ou les relations humaines. Pendant toute l'enquête, la confidentialité demeure un impératif. Une fois l'enquête terminée, le Service de la conformité examine les conclusions et donne des recommandations et des décisions quant aux résultats. Si cela est nécessaire, une mesure appropriée sera prise. Insight prend tous les signalements très au sérieux et enquête sur chacun d'entre eux jusqu'à son aboutissement. L'auteur du rapport sera prévenu lorsque l'enquête est close. À la clôture de l'enquête, l'agent de la conformité aura supervisé toutes les actions considérées comme nécessaires et considérera la question traitée, à moins que l'auteur du signalement n'ait rouvert le dossier en soumettant une mise à jour ou un autre rapport.

Aucunes représailles

Tout(e) coéquipier ou coéquipière qui, en toute bonne foi, demande des conseils, soulève une question ou signale une infraction suit le Code et agit de façon appropriée. Insight ne tolérera aucunes représailles à l'encontre de cette personne. Insight prend les plaintes pour représailles très au sérieux, et de telles allégations feront l'objet d'enquêtes approfondies. Toute personne qui engage des représailles contre un individu pour avoir signalé une inconduite ou une autre question couverte par le présent Code fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement selon les modalités prévues par la loi. Si vous pensez que vous-même ou une autre personne avez fait l'objet de représailles pour avoir signalé un problème relatif à la conformité ou à la déontologie, vous devez contacter immédiatement notre agent de conformité mondial ou lui envoyer un courriel à l'adresse compliance@insight.com.

Ligne d'assistance sur
la conformité d'Insight

<http://insightenterprises.ethicspoint.com>



Durabilité, responsabilité sociale et d'entreprise

Chez Insight, nous adoptons les valeurs de responsabilité sociale et d'entreprise. Une variété de fonctions, y compris les Ressources humaines, les Relations avec les investisseurs, les installations, le Bureau de la conformité et les Services juridiques s'occupent et sont responsables de questions concernant le développement du capital humain, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gouvernance d'entreprise et l'éthique commerciale et de l'établissement de politiques écologiques et socialement responsables. Insight est membre de l'Alliance d'affaires responsable (AAA), elle a signé le Pacte mondial des Nations Unies et appuie ses principes de droits de la personne, de lutte contre la discrimination, de responsabilité environnementale et de lutte contre la corruption.

Nous accordons une attention toute particulière à la protection des droits fondamentaux de la personne. Insight rejette toutes les formes de discrimination dans l'embauche et l'emploi, l'esclavage, le travail des enfants, les menaces contre les personnes qui défendent les droits de la personne et les autres violations des droits de la personne. La protection des droits fondamentaux de la personne et du travail est importante pour Insight. De plus, nous nous attendons à ce que nos partenaires commerciaux respectent également les droits de la personne et nous nous assurons qu'ils respectent ces principes, en particulier les fournisseurs et les sous-traitants.



Politiques de passation de marché

Si vous faites des affaires avec des clients, des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux d'Insight, vous devez comprendre les principes de base des accords commerciaux et observer les politiques de passation de marché d'Insight. À chaque fois qu'Insight fait des promesses à un tiers ou accepte des promesses d'un tiers (par exemple acheter ou vendre des produits ou des services), les politiques de passation de marché d'Insight exigent un contrat écrit. Les coéquipiers et coéquipières ne sont pas autorisés à utiliser des « lettres annexes », des « dispositions hors livre comptable », des « poignées de main » ou des « accords informels » ni tout autre type d'accords ou d'ententes en dehors du processus de passation de marché d'Insight. Contactez les Services juridiques d'Insight avant de recourir à des lettres d'intention ou à des protocoles d'entente.

Si une quelconque partie vous demande de conclure un marché qui autorise une comptabilisation des revenus ou un traitement des dépenses inappropriés, des transactions de façade ou toute autre inconduite comptable de la part d'Insight ou de l'autre partie, vous devez en avertir votre responsable, les Services juridiques ou l'agent de la conformité mondial. Lorsque le contrat est prêt à être signé, seuls certains coéquipiers et coéquipières sont autorisés à le faire au nom d'Insight. Si vous ne savez pas vraiment qui a l'autorité de signer les contrats, contactez votre responsable, référez-vous aux matrices sur l'autorité de signature disponibles sur l'intranet d'Insight ou contactez les Services juridiques.

Faire affaire avec le secteur public

Insight a certaines filiales qui vendent des produits et des services à des entités gouvernementales. Lors de la vente à de telles entités, certaines règles particulières s'appliquent, et vous devez les comprendre. Comme les lois à cet égard peuvent varier largement et être complexes, nous devons apporter une attention particulière à la conformité à ces lois dans nos activités liées aux marchés publics. Les activités dans le secteur public devraient uniquement être traitées par des coéquipiers et coéquipières familiers avec la réglementation en matière d'approvisionnement du secteur public ainsi que par des filiales d'Insight qui disposent d'une expertise relative à la passation de marchés dans le secteur public. Si vous avez des questions spécifiques concernant le service d'approvisionnement du secteur public, les règles de déontologie ou les directives auxiliaires, veuillez contacter votre responsable, l'agent de la conformité, ou les Services juridiques d'Insight.

Vous trouverez ci-dessous les directives de déontologie clés généralement applicables qui devraient vous aider à identifier les problèmes potentiels concernant le secteur public :

La plupart, si ce n'est la totalité des organismes gouvernementaux interdisent strictement les pots-de-vin. (Ce sujet est abordé plus en détail ailleurs dans le présent Code.) Généralement, vous devriez vous abstenir de donner à des fonctionnaires toute chose ayant une valeur monétaire, y compris un cadeau, un divertissement, un prêt, un voyage local ou longue distance, une faveur, une hospitalité, une indulgence, un hébergement, une remise, une formation et un repas. Bien que certaines gratifications de valeur négligeable puissent être acceptables, sollicitez des conseils auprès des Services juridiques (ou de votre direction) avant d'offrir quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire ou à personne agissant au nom d'une entité gouvernementale. Insight a des politiques spécifiques relatives aux cadeaux et aux divertissements dans le secteur public, lesquelles peuvent varier en fonction des régions. Référez-vous à l'intranet d'Insight ou contactez le Bureau de la conformité ou les Services juridiques pour des conseils supplémentaires.

Une autre règle qui s'applique au secteur public consiste à s'abstenir de faire sciemment des déclarations erronées ou de fausses allégations à une agence gouvernementale au sujet des biens et des services d'Insight. Faire « sciemment » une déclaration ou allégation fausse est généralement défini comme un acte intentionnel, délibérément ignorant ou irréfléchi. Les lois interdisant les déclarations et les allégations fausses sont fréquemment utilisées pour poursuivre les entreprises et les individus pour les déclarations et les allégations fausses qui sont énoncées par les employés d'entreprises à des agences pendant la concurrence ou l'exécution d'un contrat gouvernemental.

Finalement, lorsqu'Insight est engagé dans le processus d'appel d'offres relativement à l'attribution d'un contrat gouvernemental, vous devriez généralement éviter de communiquer avec les fonctionnaires impliqués dans le processus de sélection des propositions soumises ou les résultats possibles du processus de sélection. Cela inclut les fonctionnaires actuels aussi bien que les anciens fonctionnaires ainsi que les personnes conseillant ou agissant pour le gouvernement sur la passation de marché d'agence, qui ont eu accès aux renseignements relatifs au marché en vertu de leur fonction, de leur emploi ou de leur relation avec l'entité gouvernementale pertinente. Les passations de marché non compétitives, telles que les acquisitions de source unique, sont généralement exclues de cette interdiction de divulgation.

Cadeaux et divertissements d'affaires

Le don ou la réception de cadeaux et de divertissements peuvent intensifier et renforcer les relations dans les activités de tous les jours, mais ils peuvent également provoquer un conflit entre les intérêts personnels et les responsabilités professionnelles. La position d'Insight est claire dans le monde entier : Aucun cadeau, divertissement ni aucune faveur ne doivent être acceptés ou fournis s'ils créent une obligation ou semblent créer une obligation pour la personne qui les reçoit. Cette politique s'applique que vous utilisiez vos propres ressources ou celles de l'entreprise.

Vous trouverez ci-dessous des directives générales sur le don ou la réception des cadeaux ou des divertissements :

- Les cadeaux sous la forme d'espèces ne sont jamais autorisés.
- Les cadeaux ou les divertissements doivent être appropriés pour les circonstances.
- Les cadeaux ou les divertissements ne peuvent pas influencer ou donner raisonnablement l'apparence d'influencer la relation commerciale d'Insight avec l'entité qui a donné ou reçu le cadeau.
- Les cadeaux ou les divertissements ne doivent pas impliquer d'obligation de réciprocité professionnelle.

Paielements et pots-de-vin inappropriés

Ni vous ni aucun membre de votre famille ne pouvez solliciter ou accepter d'un fournisseur ou d'un client de l'argent ou un cadeau qui pourrait influencer ou pourrait raisonnablement donner l'apparence d'influencer la relation commerciale de l'entreprise avec ce fournisseur ou ce client.

De nombreuses agences gouvernementales étrangères et américaines et de nombreuses entreprises interdisent strictement la réception ou l'offre de tout cadeau par leurs employés, y compris des repas et des divertissements. Vous devez être connaître ces interdictions et vous y conformer.

Plus spécifiquement, la U.S. Foreign Corrupt Practices Act (loi anticorruption des États-Unis ou FCPA) interdit généralement à Insight de faire ou de proposer de faire des paiements ou des promesses d'autres avantages à des fonctionnaires, candidats à des mandats politiques ou membres de partis politiques étrangers dans le but d'influencer un acte ou une décision officiels ou d'obtenir ou de retenir un contrat ou un avantage commercial inapproprié. Insight interdit également les « paiements de facilitation », qui sont faits pour sécuriser ou accélérer des actions gouvernementales de routine, telles que l'émission de licences ou de permis. La FCPA exige également d'Insight que l'entreprise maintienne des contrôles appropriés de la comptabilité et conserve des dossiers détaillés sur toutes les opérations financières avec les gouvernements étrangers. Les infractions à cette loi peuvent entraîner d'importantes pénalités civiles et criminelles, non seulement pour l'entreprise, mais aussi pour les coéquipiers et coéquipières concernés. De nombreux pays dans lesquels Insight exerce ses activités ont des interdictions semblables et, dans certains cas plus restrictifs encore, sur les paiements officiels publics qui peuvent s'appliquer conjointement ou à la place de la FCPA.

Une telle loi est la U.K. Bribery Act (loi contre la corruption du Royaume-Uni). La loi U.K. Bribery Act interdit toute incitation ou récompense offertes, promises ou accordées afin de gagner un avantage commercial, contractuel, réglementaire ou personnel. Veuillez noter que la loi U.K. Bribery Act étend les interdictions de corruption des fonctionnaires étrangers de la FCPA à l'environnement commercial également.

Chaque région Insight a une politique spécifique réglementant l'acceptation et l'offre de cadeaux. Consultez l'intranet d'Insight pour des conseils sur le sujet. Si vous avez des questions, vous devriez solliciter des conseils auprès de votre responsable, des Services juridiques ou de l'agent de la conformité.

Pas de discrimination ou de harcèlement

Insight s'efforce de maintenir un environnement de travail sain, sûr et productif qui est dénué de toute discrimination ou de harcèlement basé sur la race, la couleur, la religion, la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap mental ou physique ou tout autre élément protégé sur le plan juridique. Insight ne tolérera aucune avance, action ou aucun commentaire à caractère sexuel, aucune injure, plaisanterie raciale ou religieuse ni aucun autre commentaire ou comportement sur le lieu de travail qui crée, encourage ou favorise un lieu de travail offensant, intimidant ou inapproprié. Nous nous engageons à développer un environnement de travail haute performance dans lequel les différences individuelles sont respectées et valorisées.

Autres comportements inappropriés

Outre la politique d'Insight contre la discrimination et le harcèlement, nous attendons de tous nos coéquipiers et coéquipières qu'ils agissent de façon professionnelle. Il est impossible d'élaborer des règles et des politiques pour couvrir toutes les situations possibles, mais en général, Insight attend de tous ses coéquipiers et coéquipières qu'ils reflètent une image positive de l'entreprise et qu'ils agissent conformément à nos valeurs fondamentales. Ces règles s'appliquent également aux fonctions parrainées/associées à Insight.

Les directives supplémentaires suivantes s'appliquent aux événements auxquels on participe au nom d'Insight ou parrainés par Insight :

- Les coéquipiers et coéquipières devraient toujours se conduire de façon professionnelle.
- La consommation d'alcool par des mineurs est interdite dans tous les événements parrainés par Insight.
- Aucune pression ne doit jamais être exercée sur quiconque pour boire des boissons alcoolisées.





Relations sur le lieu de travail

Les membres de la direction d'Insight doivent se comporter de façon professionnelle et être informés des problèmes susceptibles de se produire s'ils ont une relation avec un(e) coéquipier ou coéquipière dans leur service ou leur équipe. Insight n'autorise pas les dirigeants à entretenir une relation supérieur/subordonné hiérarchique avec tout(e) coéquipier ou coéquipière lorsqu'une relation prolongée, maritale ou autrement familiale existe sans l'approbation écrite du service des Ressources humaines. L'équipe des Ressources humaines agira dans tous les cas conformément aux lois locales sur le travail et la confidentialité. Si un(e) coéquipier ou coéquipière commence à fréquenter ou devient membre de la famille d'un(e) autre coéquipier ou coéquipière au sein du même service et que les deux ont une relation de supérieur/subordonné hiérarchique, Insight fera des efforts raisonnables pour organiser le transfert de l'un ou des deux.

Maintenir un lieu de travail sûr

Insight pense que ses coéquipiers et coéquipières ont droit à un environnement de travail dénué de tout risque relatif à la sécurité et à la santé. La vente, l'achat, l'utilisation ou la possession d'armes ou de drogues illicites dans les locaux d'Insight sont strictement interdits. Vous devez observer toutes les règles relatives à la santé et à la sécurité qui s'appliquent à votre emploi. Si vous avez des questions sur les règles qui s'appliquent, vous devez contacter l'agent de la conformité ou les Services juridiques. Pour vous aider à respecter ces responsabilités, vous devez signaler immédiatement toutes les conditions non sécuritaires à votre responsable ou à votre service des Ressources humaines. Par ailleurs, toute blessure ou maladie à caractère professionnel doit être signalée à votre responsable ou à votre service des Ressources humaines afin de se conformer aux lois en vigueur.

Références d'emploi

Insight reconnaît que vous pouvez souhaiter offrir une référence d'emploi pour les coéquipiers et coéquipières d'Insight qui ont quitté l'entreprise afin de les aider à obtenir un nouveau travail. Cependant, toutes les références d'emploi doivent être coordonnées avec le service des Ressources humaines. En général, seul le service des Ressources humaines peut répondre à une demande de référence d'emploi. Dans certains pays, il est habituel que les coéquipiers et coéquipières en dehors du service des Ressources humaines fournissent des références d'emploi; toutefois, malgré l'habitude, aucun(e) coéquipier et coéquipière ne pourra fournir de référence d'emploi sans avoir préalablement obtenu l'approbation des Ressources humaines.

Activité politique et lobbying

Insight est fier que certains de ses coéquipiers et coéquipières choisissent de s'impliquer dans les questions politiques. Cependant, les coéquipiers et coéquipières ne peuvent faire aucune contribution politique ni parler en public concernant les questions politiques en tant que représentant d'Insight sans l'autorisation d'un cadre supérieur de l'entreprise, et les lettres à en-tête ou les articles promotionnels d'Insight ne peuvent pas être utilisés dans de telles circonstances. Vous ne pouvez pas demander à Insight d'être remboursé pour toute contribution que vous ferez, et Insight ne vous remboursera pas cette contribution.

Insight reconnaît également le droit de ses coéquipiers et coéquipières de communiquer avec ses responsables publics, et l'entreprise encourage ses coéquipiers à le faire en tant que citoyens privés et non pas en tant que représentants de l'entreprise. Si elles sont priées par Insight de prendre de tels contacts en son nom, ces coéquipiers et coéquipières doivent être au courant des lois gouvernementales concernant les activités de lobbying et observer strictement les directives applicables et les exigences de signalement, y compris, lorsque cela est nécessaire, s'inscrire à l'avance auprès des agences gouvernementales en question.



Délit d'initiés

Afin de protéger nos investisseurs et de nous conformer aux lois applicables, les membres du conseil d'administration, les coéquipiers et coéquipières et les sous-traitants d'Insight ont interdiction de négocier des actions de l'entreprise lorsqu'ils sont en possession de renseignements non publics importants. Les renseignements non publics importants sont tous les renseignements qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importants pour décider d'acheter, de vendre ou de garder des actions Insight. Parmi les exemples de renseignements non publics importants, notons : des renseignements financiers non communiqués au public, notamment des projections de gains ou de pertes futurs, des marchés avec un nouveau client ou des relations avec un vendeur non annoncés, des fusions ou des acquisitions non divulguées ou des renseignements négatifs non divulgués sur le rendement de l'entreprise. Cette interdiction de délit d'initiés inclut la communication de renseignements non publics importants à d'autres personnes qui négocient sur la base de telles informations (aussi appelé « tuyautage »). Ces lois s'appliquent également aux individus en dehors des États-Unis qui négocient des titres aux États-Unis. En outre, d'autres pays ont des lois semblables contre les délits d'initiés qui peuvent s'appliquer. Pour obtenir plus d'information sur les délits d'initiés et ses interdictions et limitations, consultez l'intranet d'Insight, le Service de la conformité ou les Services juridiques.

Renseignements confidentiels et exclusifs

Nous avons tous le devoir de protéger les renseignements confidentiels et exclusifs de notre entreprise. Nous devons marquer ces renseignements en conséquence, les stocker de façon sécuritaire et limiter l'accès à ceux qui ont besoin de les obtenir à des fins commerciales. Cela s'applique aux tiers ainsi qu'à nos coéquipiers et coéquipières d'Insight. De plus, nous devons prendre soin de ne pas discuter de ces renseignements dans des lieux publics où d'autres personnes pourraient nous entendre. Les renseignements confidentiels et exclusifs peuvent comprendre :

- Conceptions, processus, techniques, compilations ou formules relatifs aux produits ou aux logiciels.
- Contrats avec les clients ou renseignements sur les prix.
- Propositions d'affaires ou réponses aux demandes de propositions des clients.
- Données financières, analyses ou rapports d'entreprise non publiques.
- Registres d'ingénierie, carnets de notes, dossiers de développement, dessins, etc. relatifs aux données techniques générées pour les nouveaux produits ou processus.
- Renseignements et données sur le budget de l'entreprise.
- Plans de marché, plans directeurs de produits ou évaluations des risques.
- Communiqués de presse (avant les annonces officielles).
- Dossiers personnels, renseignements personnels sur les coéquipiers (données sur le salaire, dossiers privés ou familiaux, etc.) et dossiers médicaux.
- Plans d'affaires à long terme et stratégiques.
- Mots de passe d'ordinateur.

Vous recevrez des renseignements sur Insight, ses coéquipiers et coéquipières, ses clients, ses partenaires ou ses fournisseurs dans le cadre de votre travail, mais ces renseignements, qui sont considérés comme étant confidentiels, exclusifs ou non publics, ne sont pas destinés à être divulgués en dehors des activités commerciales d'Insight. Par ailleurs, comme ces renseignements appartiennent à Insight ou aux autres entreprises avec lesquelles Insight travaille, vous ne pouvez pas utiliser ces renseignements pour un profit ou un avantage personnel. Vous devez prendre des mesures appropriées, notamment en sécurisant les documents, en limitant l'accès aux ordinateurs et aux médias électroniques et en utilisant des méthodes de mise au rebut appropriées, pour empêcher tout accès non autorisé à de tels renseignements. De tels renseignements :

- Ne doivent pas être divulgués à des personnes en dehors d'Insight.
- Ne doivent pas être utilisés pour un profit personnel ou le profit de personnes en dehors d'Insight.
- Devraient uniquement être divulgués à d'autres coéquipiers d'Insight sur la base du « besoin de savoir ».
- Doivent être utilisés de façon appropriée et protégés contre la perte et le vol.

Dans le cadre de ses activités commerciales, Insight obtient des renseignements confidentiels, exclusifs et non publics et les protège dans les circonstances imposées par contrat, les obligations imposées par la loi ou les deux. Soyez excessivement attentif à protéger les informations de l'entreprise. Ne laissez jamais des documents, des appareils technologiques, un inventaire ou des fournitures sans surveillance ou non protégés. N'envoyez aucune information électronique par l'intermédiaire de sites non protégés ni ne laissez votre ordinateur dans un lieu où il pourrait être volé. Par ailleurs, veuillez bien à ne pas divulguer de renseignements confidentiels lorsque vous communiquez sur des téléphones portables ou dans des espaces ouverts/publics, à proximité de personnes qui n'ont pas besoin de les connaître.

Bouclier de protection des données/ des données de l'Union européenne

Insight a mis en place plusieurs mesures visant à protéger les données qui sont transférées de l'Europe/ du Royaume-Uni/de la Suisse aux États-Unis, y compris les mesures de sécurité appropriées pour protéger les données personnelles. Insight maintient un réseau d'ententes spécifiques pour exiger que les parties contractantes respectent la législation sur la protection des données. Insight Enterprises, Inc. et Insight North America, Inc. ont également adopté les systèmes de bouclier de protection des données UE-États-Unis et de bouclier de protection des données Suisse-États-Unis. Vous pouvez en apprendre davantage sur les deux systèmes de bouclier de protection des données et consulter les certifications d'Insight ici : <https://www.privacyshield.gov/Program-Overview>.

Insight se conforme au système de bouclier de protection des données établi par le département du Commerce des États-Unis concernant la collecte, l'utilisation et la rétention des données de l'Union européenne (« UE »). Les renseignements recueillis dans l'UE peuvent être stockés dans des fichiers qui résident sur le système SAP d'Insight, les serveurs qui résident aux États-Unis, hébergés par Insight North America, Inc. Pour en savoir plus sur la façon dont les renseignements sont stockés, protégés, utilisés et divulgués, veuillez consulter la [politique de confidentialité](#) et la politique sur le bouclier de protection des données d'Insight.

Sécurité de l'information

Insight reconnaît que la sécurité de l'information et la gouvernance des données sont des éléments importants du règlement général sur la protection des données (RGPD). Insight met en œuvre le chiffrement des données en transit et stockées pour sécuriser et protéger les données de ses partenaires et clients.

Nous comprenons que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements confiés à Insight par ses partenaires et clients sont essentielles. Insight maintient un programme officiel mondial de sécurité de l'information qui est conforme aux exigences juridiques et réglementaires ainsi qu'aux obligations contractuelles, pertinentes pour garantir que toutes les données que nous détenons sont sûres et sécurisées. Nous permettons aux politiques, aux procédures et aux contrôles techniques de voir que le cycle de vie complet des données est maintenu en toute sécurité.





Médias sociaux en général

Dans le monde actuel des médias électroniques, les médias sociaux existent dans de nombreux formats. Insight définit les médias sociaux comme tous les moyens de communication, la publication d'information ou de contenu de toute sorte (y compris les textes, photos et vidéos) sur Internet, y compris votre propre blogue ou celui de quelqu'un d'autre, les sites Web maintenus personnellement, de réseautage social ou d'affinité, le babillard électronique ou un salon de clavardage, qu'ils soient associés ou non associés ou affiliés à Insight ainsi que toute autre forme de communication.

Les mêmes principes et lignes directrices que ceux énoncés dans le Code d'éthique et des pratiques commerciales et les valeurs d'Insight s'appliquent à vos activités en ligne. En fin de compte, vous êtes seul responsable de ce que vous publiez en ligne. Avant de créer du contenu en ligne, qu'il soit personnel ou professionnel, tenez compte de certains des risques et des avantages qui y sont associés. Gardez à l'esprit que toute conduite qui affecte négativement votre rendement au travail, le rendement de vos coéquipiers et coéquipières ou qui affecte autrement les coéquipiers et coéquipières, les clients, les fournisseurs, les personnes qui travaillent pour le compte d'Insight ou les intérêts commerciaux légitimes de l'entreprise peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Vous devez toujours vous assurer de maintenir la confidentialité des secrets commerciaux et des renseignements personnels ou confidentiels d'Insight. Ne publiez pas de rapports/renseignements internes, de politiques, de procédures ou d'autres renseignements confidentiels internes liés à l'entreprise.

De plus, respectez les lois sur la divulgation financière. Communiquer ou donner un « tuyau » sur des informations privilégiées à d'autres afin qu'ils puissent acheter ou vendre des actions ou des titres est illégal. Une telle conduite peut également violer la Politique des transactions d'initiés d'Insight. Les publications inappropriées qui peuvent inclure des remarques discriminatoires, du harcèlement et des menaces de violence ou des comportements inappropriés ou illégaux similaires ne seront pas tolérées et peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, dans la mesure permise par la loi.

Utilisation des biens

Chaque coéquipier ou coéquipière doit utiliser de façon appropriée et protéger les biens d'Insight contre la perte ou le vol et ne peut pas les utiliser pour des gains personnels ou à des fins inappropriées. Les biens de l'entreprise incluent non seulement des biens tangibles (p. ex. des stocks, des équipements et fournitures de bureau) mais également des biens intangibles (p. ex. des renseignements commerciaux et financiers confidentiels, des logiciels, des marques de commerce, des brevets, des droits d'auteur et autres savoir-faire). Vous devez promouvoir une utilisation responsable et un contrôle sur tous les actifs et les ressources que l'on vous confie. Les courriels, les messages vocaux et les documents sur les systèmes d'Insight peuvent ne pas être privés. Insight peut accéder à tout moment à ces fichiers et à ces documents dans le cours normal de ses activités pour s'assurer de leur conformité à la politique et à la loi.

Par ailleurs, les coéquipiers et coéquipières d'Insight ne doivent pas reproduire ni utiliser un logiciel ni toute autre technologie sous licence de fournisseurs ou de clients sauf dérogations autorisées par l'octroi de licences ou par la loi en vigueur. Sollicitez toujours des conseils auprès de la direction, de l'agent de la conformité ou des Ressources humaines si vous avez des questions au sujet de l'utilisation appropriée des ressources d'Insight.

Conflits d'intérêts

Insight attend de ses coéquipiers et coéquipières qu'ils agissent dans l'intérêt de l'entreprise et qu'ils ne s'adonnent pas à des activités qui pourraient résulter dans des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus comme tels pour l'entreprise. Tous les coéquipiers et coéquipières doivent éviter tout intérêt ou association qui contrevient à leur capacité à effectuer leur travail dans l'intérêt d'Insight et de ses actionnaires.

Emploi à l'extérieur et autres activités bénévoles ou caritatives

Insight n'interdit pas tout emploi extérieur, mais vous devez vous assurer que tout emploi externe ou autre activité n'a pas de conséquence négative sur votre travail chez Insight, ne vous pousse pas à utiliser de façon inappropriée les renseignements ou les ressources d'Insight, ni ne résulte en des conséquences injustes pour Insight. Les coéquipiers et coéquipières ne sont pas autorisés à accepter un emploi externe auprès d'une entreprise qui est dans le même secteur industriel qu'Insight ou est de quelque façon que ce soit en concurrence avec Insight. Les coéquipiers et coéquipières ne peuvent pas utiliser les ressources d'Insight pour mener des affaires externes, qu'elles entrent en conflit avec les activités de l'entreprise ou pas. De plus, les coéquipiers et coéquipières ne peuvent pas mener des affaires à l'extérieur pendant les heures de travail d'Insight, peu importe si ces activités extérieures sont en concurrence avec celles de l'entreprise ou non.

Insight respecte les droits de tous les coéquipiers et coéquipières de s'adonner à des activités en dehors de leur emploi qui sont de nature privée (sociale, communautaire, politique ou religieuse). À moins que cela ne soit dans le cadre d'une manifestation parrainée par Insight, votre service bénévole doit être réalisé sur votre temps libre, à distance des sites d'Insight et sans recourir à aucune ressource d'Insight.

Bénéfice personnel ou gain tiré d'une activité

Dans toutes les associations commerciales, aussi bien en interne ou en dehors d'Insight, les coéquipiers et coéquipières ne devraient pas s'autoriser à être placés dans une situation de double intérêt ou de conflit entre son intérêt personnel et son intégrité. Aucun(e) coéquipier ou coéquipière ne devrait bénéficier personnellement de tout achat de biens ou de services par Insight ni obtenir de gains personnels des actions directes ou indirectes effectuées par un coéquipier en tant que représentant d'Insight, sauf pour les salaires et les autres rémunérations payées par Insight ou à moins que de telles opérations commerciales n'aient été préalablement approuvées.

Vous devez divulguer à votre responsable et à l'agent de la conformité toutes les situations dans lesquelles vous-même ou votre service menez des affaires avec les membres de votre famille, vos amis ou d'autres personnes avec lesquelles vous entretenez une étroite relation personnelle. Insight essaiera de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, mais il ne peut y avoir aucune garantie que tout conflit sera autorisé à continuer.

Mandats d'administrateurs externes

À l'occasion, un(e) coéquipier ou coéquipière peut être invité à siéger au conseil d'administration d'une autre organisation ou d'un comité consultatif, et cela peut, dans certains cas, provoquer un conflit d'intérêts. Avant d'accepter une telle position (à l'exclusion des membres du conseil d'un organisme à but non lucratif), un(e) coéquipier ou coéquipière doit obtenir au préalable l'approbation écrite de l'agent de la conformité.

Intérêts financiers dans d'autres entreprises

Les coéquipiers et coéquipières ne peuvent pas avoir d'intérêt personnel ou d'intérêt financier familial dans une entreprise qui est un client, partenaire, fournisseur ou concurrent d'Insight susceptible d'exercer une influence inappropriée sur le jugement de cet employé, de provoquer l'apparence d'une loyauté divisée ou de se traduire par un avantage personnel pour le/la coéquipier et coéquipière du fait de son rôle chez Insight. La possession de titres cotés en bourse d'une entreprise n'est pas exclue par cette section, sous réserve qu'on ne puisse pas raisonnablement s'attendre à ce qu'une telle possession influence votre jugement de façon inappropriée.

Divulcation des conflits

L'efficacité de la présente politique dépend largement de la coopération des coéquipiers et coéquipières dans les situations de divulgation susceptibles de présenter des problèmes associés à un conflit d'intérêts. Toutes les transactions impliquant des conflits d'intérêts doivent être préalablement approuvées par écrit. Les directeurs généraux, les cadres financiers et les membres du conseil d'administration de l'entreprise doivent obtenir l'approbation préalable du comité d'audit du conseil d'administration. Pour tous les autres coéquipiers et coéquipières, vous devez obtenir une approbation préalable de l'agent de la conformité en adressant un courrier à l'adresse compliance@insight.com.

Transactions avec une partie associée

Vous devez divulguer à votre responsable et à l'agent de la conformité toute situation dans laquelle vous pourriez mener des affaires avec un membre de la famille d'un(e) coéquipier ou coéquipière ou d'autres personnes qui entretiennent une étroite relation avec un(e) coéquipier ou coéquipière. Par exemple, une transaction avec une partie associée inclut coéquipier ou coéquipière faisant des affaires avec une entreprise de fourniture de brochures publicitaires qui est détenue par le conjoint ou un membre de la famille d'un(e) autre coéquipier ou coéquipière. Toutes les transactions avec une partie associée doivent être approuvées préalablement par écrit. Les coéquipiers et coéquipières devraient obtenir au moins deux (2) propositions avant de solliciter l'approbation d'une transaction avec une partie associée.

Les directeurs généraux, les cadres financiers et les membres du conseil d'administration de l'entreprise doivent obtenir l'approbation préalable du comité d'audit du conseil d'administration. Pour tous les autres coéquipiers et coéquipières, vous devez obtenir une approbation préalable de l'agent de la conformité en adressant un courrier à l'adresse compliance@insight.com.





Exactitude des rapports/dossiers d'Insight

Chaque coéquipier ou coéquipière enregistre des renseignements sous une forme ou une autre et les soumet à Insight. Par exemple, un représentant commercial rapporte les commandes des clients, de nombreux coéquipiers et coéquipières soumettent des relevés de temps de travail et un comptable enregistre les revenus et les coûts. Insight attend de ses coéquipiers et coéquipières et de ses représentants qu'ils soient sincères et honnêtes dans leurs relevés, dossiers et rapports. En vertu de différentes lois, Insight est tenu de conserver des livres et registres reflétant ses transactions et de fournir des rapports qui sont complets, justes, exacts, livrés en temps opportuns et compréhensibles. Vous devez vous assurer que tous les dossiers que vous soumettez à Insight sont tout à fait exacts. Déposer un rapport trompeur peut conduire à une responsabilité civile, voire pénale pour vous, Insight ou les deux.

Chaque coéquipier ou coéquipière doit s'acquitter de sa responsabilité pour s'assurer que les dossiers d'Insight sont exacts et qu'ils sont étayés par la documentation appropriée. Tous les documents de l'entreprise doivent être préparés avec soin et en toute franchise.

Si un coéquipier ou coéquipière prend connaissance d'une mauvaise utilisation des fonds d'Insight ou de toute activité comptable ou financière irrégulière, le coéquipier est dans l'obligation de le signaler. Les coéquipiers et coéquipières peuvent signaler de telles inquiétudes à leur direction, à l'agent de la conformité, à leur représentant des Ressources humaines ou aux Services juridiques. Si aucune de ces ressources n'est acceptable, le/la coéquipier ou coéquipière peut signaler la situation au moyen de la ligne d'assistance d'Insight (insight.alertline.com).

Publicité et vente

Il est impératif qu'Insight agisse selon des normes déontologiques élevées lorsqu'elle fait concurrence sur le marché, ce qui inclut de s'assurer que nos techniques de publicité et de vente sont sincères et responsables. Bien que les lois sur la publicité ne soient pas uniformes dans le monde entier, en général, tous les renseignements que fournit Insight sur les produits et les services qu'elle vend doivent être justes, factuels et vrais. Nous devrions pouvoir soutenir toutes les allégations publicitaires spécifiques que nous faisons sur nos produits et services. Par ailleurs, assurez-vous que toutes les comparaisons avec les concurrents et leurs produits et services sont complètes, exactes et non trompeuses (les lois sur la publicité de certains pays interdisent la publicité comparative, aussi veuillez interroger les Services juridiques avant de faire des comparaisons dans les publicités). Dans la recherche de ventes, ne représentez pas les faits de façon erronée et ne créez pas d'impressions trompeuses. Si le silence sur un fait peut conduire à tromper un client, vous devez divulguer l'information même si cela implique de perdre la vente. Enfin, si les documents publicitaires ou marketing font référence à toute tierce partie ou à tout produit de tiers ou toute propriété intellectuelle non détenue par Insight, cette dernière doit s'assurer qu'elle a obtenu le consentement écrit approprié de ce tiers d'utiliser son nom et sa propriété intellectuelle ou qu'une attribution appropriée a été accordée.

Insight rassemble également des renseignements sur le marché et ses concurrents à l'aide de moyens légaux et déontologiques. Vous ne devriez pas utiliser des moyens inappropriés ou illégaux pour acquérir les secrets commerciaux d'un concurrent ou toute autre information confidentielle ou exclusive. Tandis que nous faisons concurrence sur le marché, nous devons le faire à l'aide de moyens déontologiques et nous respectons les droits et la propriété de nos concurrents et des autres. Un soin particulier doit être apporté lorsque nous avons affaire avec les clients de nos concurrents, d'anciens clients et d'anciens coéquipiers et coéquipières.

Antitrust

Insight doit se conformer à toutes les lois sur la concurrence loyale et la lutte contre les monopoles (antitrust) qui s'appliquent dans le monde entier. Ces lois tentent de garantir que les entreprises rivalisent loyalement et honnêtement et interdisent les comportements cherchant à réduire ou à limiter la concurrence. Il est strictement interdit aux coéquipiers et coéquipières d'accepter tout accord (écrit ou autre) avec un concurrent qui :

- limite la concurrence sur le marché;
- fixe les prix ou d'autres éléments et conditions;
- attribue des clients ou des territoires;
- limite la disponibilité des produits ou des services;
- boycotte les fournisseurs;
- adopte un autre comportement qui aurait tendance à limiter les marchés ou à mener à des pratiques commerciales déloyales.

Si vous n'êtes pas sûr si une action envisagée pose un problème de concurrence déloyale ou de non-concurrence, l'agent de la conformité ou les Services juridiques d'Insight pourront vous venir en aide.

Activités internationales

Les filiales d'Insight exercent leurs activités dans de nombreux pays différents. Insight s'engage à observer les lois et les réglementations en vigueur partout où ces filiales font affaire. Toutes les transactions doivent être menées conformément aux réglementations applicables sur les importations, les exportations et la lutte contre le blanchiment d'argent. Les lois sur les importations et les exportations peuvent être très complexes. Il se peut également qu'Insight n'ait pas légalement le droit d'exporter ses produits vers certains pays. Par ailleurs, certains fournisseurs peuvent limiter la vente de leurs produits à certains territoires. Si vous avez des questions, vous devez consulter l'agent de la conformité ou les Services juridiques.



Audits, enquêtes et mesures disciplinaires

Notre entreprise enquête sur tous les signalements d'inconduite réelle ou soupçonnée. Les renseignements signalés seront traités de manière confidentielle, dans la mesure permise par la loi locale. Notre agent de conformité mondial, en coordination avec le service d'audit interne de l'entreprise peut également effectuer des audits de conformité à notre Code, au besoin. Les violations de notre Code ou de la loi entraîneront des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, dans la mesure permise par la loi.

Respect du Code

Notre Code d'éthique et des pratiques commerciales ne remplace aucune loi, aucun règlement ou aucun code pouvant contenir des exigences plus strictes (par exemple, des règles d'éthique gouvernementales ou des lois de marketing d'État). Notre Code exige que nos coéquipiers et coéquipières se conforment à toutes les lois, réglementations, politiques, procédures et pratiques commerciales applicables. Les coéquipiers et coéquipières sont fortement encouragés à adopter le Code et le programme de conformité d'Insight visant à (1) promouvoir la culture de l'entreprise qui encourage les pratiques éthiques et l'engagement à se conformer à la loi et à (2) prévenir et à détecter les comportements inappropriés.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le Code d'éthique et des pratiques commerciales, veuillez communiquer avec le Bureau de la conformité à l'adresse compliance@insight.com.

